

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 11 juin 2018

**CONSEIL DE PARIS**

**Conseil Départemental**

**Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 4, 5 et 6 juin 2018**

**2018 DASES 5 G DDCT DAC DASCO DJS DFPE :** Subventions (1 083 400 €) et 14 avenants et une convention avec 15 espaces de proximité intervenant dans le cadre de la mise en œuvre d'une convention unique de la Ville de Paris avec ces associations. (Une subvention de 252 300 € est proposée au Conseil Municipal).

**Mme Colombe BROSEL, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 22 mai 2018 par lequel Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, propose de signer 14 avenants et une convention avec 15 espaces de proximité, et de fixer le montant de la subvention du Département de Paris à 1 083 400 euros au titre de l'exercice 2018 ;

Sur le rapport présenté par Madame Colombe BROSEL, au nom de la 4ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Les Équipes d'Amitié, 8 rue Budé (4e). La subvention du Département de Paris au fonctionnement du Club Tournesol géré par l'association Les Équipes d'Amitié, au titre de l'année 2018, est fixée à 72.500 euros (numéro simpa : 2507, dossier n° 2018\_04067).

Article 2 : Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental est autorisée à signer un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs du 13 avril 2016, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'Association du Quartier Saint Bernard, 16 rue Charles Delescluze (11e). La subvention du Département de Paris au fonctionnement de l'Association du Quartier Saint Bernard, au titre de l'année 2018, est fixée à 89.800 euros (soit 85.800 euros DASES/SDIS/SEPLEX et 4.000 euros DASES/SDS) (numéro simpa : 17562, dossier n° 2018\_04211 et 2018\_04272).

Article 3 : Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental est autorisée à signer un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs du 11 mars 2016, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Relais d'Entraide de la Porte d'Ivry 2000 (REPI 2000), 39 rue Eugène Oudiné, (13e). La subvention du Département de Paris au fonctionnement de l'association Relais d'Entraide de la Porte d'Ivry 2000 (REPI 2000), au titre de l'année 2018, est fixée à 43.500 euros (numéro simpa : 13769, dossier n° 2018\_03824).

Article 4 : Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental est autorisée à signer un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs du 24 mars 2016, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Animômes de Beaugrenelle, 8 place de Brazzaville (15e). La subvention du Département de Paris au fonctionnement de l'association Animômes de Beaugrenelle, au titre de l'année 2018, est fixée à 93.600 euros (numéro simpa : 108742, dossier n° 2018\_03814).

Article 5 : Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental est autorisée à signer un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs du 24 avril 2016, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Réel Symbolique Imaginaire – La Ressource, 45 rue Berzelius (17e). La subvention du Département de Paris au fonctionnement de l'association Réel Symbolique Imaginaire – La Ressource, au titre de l'année 2018, est fixée à 69.700 euros (soit 66.700 euros DASES/SDIS/SEPLEX + 3.000 euros DASES/SDS) (numéro simpa : 5101, dossier n° 2018\_03911 et 2018\_04804).

Article 6 : Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental est autorisée à signer un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs du 09 mars 2016, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'Association pour le Dialogue et l'Orientation Scolaire - ADOS, 24/30 rue Polonceau (18e). La subvention du Département de Paris au fonctionnement de l'association ADOS, au titre de l'année 2018, est fixée à 88.400 euros (numéro simpa : 10836, dossier n° 2018\_02449).

Article 7 : Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental est autorisée à signer un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs du 13 avril 2016, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Compagnie Résonances, 8 rue Camille Flammarion (18e). La subvention du Département de Paris au fonctionnement de l'association Compagnies Résonances, au titre de l'année 2018, est fixée à 70.500 euros (numéro simpa : 604, dossier n° 2018\_04030).

Article 8 : Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental est autorisée à signer un avenant à la convention pluriannuelle

d'objectifs du 04 mars 2016, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Cultures sur cour, 147 rue de Clignancourt (18<sup>e</sup>). La subvention du Département de Paris au fonctionnement de l'association Cultures sur cour, au titre de l'année 2018, est fixée à 120.000 euros (numéro simpa : 16027, dossier n° 2018\_03887).

Article 9 : Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental est autorisée à signer un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs du 01 mars 2016, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Espoir 18, 44 rue Léon (18<sup>e</sup>). La subvention du Département de Paris au fonctionnement de l'association Espoir 18, au titre de l'année 2018, est fixée à 124.500 euros (numéro simpa : 15254, dossier n° 2018\_03837).

Article 10 : Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental est autorisée à signer un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs du 25 février 2016, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Caféoïde, 92 bis quai de la Loire (19<sup>e</sup>). La subvention du Département de Paris au fonctionnement de l'association Caféoïde, au titre de l'année 2018, est fixée à 62.000 euros (numéro simpa : 14445, dossier n° 2018\_04086).

Article 11 : Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental est autorisée à signer un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs du 9 mars 2016, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Entr'aide, 53 rue de l'Ourcq (19<sup>e</sup>). La subvention du Département de Paris au fonctionnement de l'association Entr'aide, au titre de l'année 2018, est fixée à 103.800 euros (numéro simpa : 24621, dossier n° 2018\_05716).

Article 12 : Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental est autorisée à signer un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs du 09 mars 2016, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'Association de Culture Berbère (ACB), 37 bis rue des Maronites (20<sup>e</sup>). La subvention du Département de Paris au fonctionnement de l'Association Culture Berbère (ACB), au titre de l'année 2018, est fixée à 52.500 euros (numéro simpa : 18514, dossier n° 2018\_00419).

Article 13 : Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental est autorisée à signer un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs du 26 mars 2016, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Plus Loin, 4 rue Paul-Jean Toulet (20<sup>e</sup>). La subvention du Département de Paris au fonctionnement de l'association Plus Loin, au titre de l'année 2018, est fixée à 52.500 euros (soit 50.000 euros DASES/SDIS/SEPLEX + 2.500 euros DASES/SDS) (numéro simpa : 13486, dossier n° 2018\_03846 et 2018\_04058).

Article 14 : Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental est autorisée à signer l'avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs du 09 mars 2016, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Les ateliers de Natéma, 65 rue des Haies (20<sup>e</sup>). La subvention du Département de Paris au fonctionnement de l'association Les ateliers de Natéma, au titre de l'année 2018, est fixée à 20.100 euros (numéro simpa : 19350, dossier n° 2018\_03841).

Article 15 : Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental est autorisée à signer un avenant à la convention pluriannuelle

d'objectifs du 17 mars 2016, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Davout Relais, 30 boulevard Davout (20<sup>e</sup>). La subvention du Département de Paris au fonctionnement de l'association Davout Relais, au titre de l'année 2018, est fixée à 20.000 euros (numéro simpa : 167781, dossier n° 2018\_03745).

Article 16 : Les dépenses correspondantes seront imputées au budget de fonctionnement du Département de Paris de 2018 et exercices suivants sous réserve de la décision de financement conformément au tableau ci-dessous :

Organisme bénéficiaire	Intitulé de l'action	Montant du financement
<b>Chapitre 65 - Nature 6526 - Rubrique 428 – Destination : 4280004</b>		
Les Équipes d'Amitié	Espace de proximité	72 500 €
Association du Quartier Saint Bernard	Espace de proximité	85 800 €
Relais d'Entraide de la Porte d'Ivry 2000 (REPI 2000)	Espace de proximité	43 500 €
Animômes de Beaugrenelle	Espace de proximité	93 600 €
Réel Symbolique Imaginaire – La Ressource	Espace de proximité	66 700 €
Association pour le Dialogue et l'Orientation Scolaire - ADOS	Espace de proximité	88 400 €
Compagnie Résonances	Espace de proximité	70 500 €
Cultures sur cour	Espace de proximité	120 000 €
Espoir 18	Espace de proximité	124 500 €
Cafézoïde	Espace de proximité	62 000 €
Entr'aide	Espace de proximité	103 800 €
Association de Culture Berbère (ACB)	Espace de proximité	52 500 €
Plus Loin	Espace de proximité	50 000 €
Les ateliers de Natéma	Espace de proximité	20 100 €
Davout Relais	Espace de proximité	20 000 €
<b>Total</b>		<b>1 073 900 €</b>
<b>Chapitre 65 - Nature 65748 - Rubrique 412 – Destination : 4120006</b>		
Association du Quartier Saint Bernard	Action « Petit déjeuner »	4 000 €
<b>Chapitre 65 - Nature 65748 - Rubrique 412 – Destination : 4120001</b>		
Association Réel Symbolique Imaginaire La ressource	Santé accès aux soins	3 000 €
Plus Loin	Santé bien-être en famille	2 500 €
<b>Total</b>		<b>9 500 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 083 400 €</b>

**La Maire de Paris,  
Présidente du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil départemental**



**Anne HIDALGO**